Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20261019-D2026_10_127-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 19 octobre à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 15/10/2026 — Nombre de présents : 14
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 14

Étaient présents : POSTE Olivier, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absent excusé : GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Elodie DESPAS, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.10.127 Vente à l'amiable d'une parcelle

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande écrite de M. DUBREUIL et Mme DESMOTS. Ces derniers souhaitent acquérir la parcelle ZH 117 à la Hérissais.

Le sentier Pierres et Nature passant sur ladite parcelle, celle-ci a été divisée et bornée afin que le sentier reste propriété de la commune.

La division et le bornage ont été effectués par le cabinet Géomat (délibération 2026.09.119) le lundi 12 octobre. Le nouveau n° de parcelle vendue aux acquéreurs est la ZH 152 d'une surface de 1ha 18a 14ca.

La parcelle a été estimée à 25 000 €. Monsieur le Maire propose à l'assemblée la cession de la parcelle ZH 152 d'une surface de 1ha 18a 14ca située à la Hérissais. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- **DE DONNER** son accord à la cession de cette parcelle (ZH 152 d'une surface de 1ha 18a 14ca) située à La Hérissais au prix de 25 000,00 €.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2026

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20261019-D2026_10_127-DE

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Elodie DESPAS

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État